



Le Conseil constitutionnel valide la réintroduction criminelle de 2 néonicotinoïdes.

Rennes, le 14 août 2026

Malgré tous les avertissements de la communauté scientifique et médicale, à contre sens des attentes des paysans et des associations environnementales, de malades des pesticides, des pétitionnaires contre la loi Duplomb etc..., le Conseil Constitutionnel prend une décision politique en validant la réintroduction de 2 néonicotinoïdes, pesticides dangereux pour la santé humaine et environnementale.

Niant les alertes des climatologues sur les dérèglements climatiques, les alertes de scientifiques sur la raréfaction et la dégradation de la qualité de l'eau potable, etc..., le conseil constitutionnel obéit au doigt et à l'œil du président de la Fnsea - Sofiprotéol et des jusqu'au-boutistes de l'agriculture intensive chimique, au nom d'une minable et soi-disant sécurité et autonomie alimentaire ; celle-ci vit grâce aux aides et subsides de l'argent des contribuables : 140 millions d'€ d'aides financières accordées encore récemment par Mme Genevard pour compenser l'augmentation du prix des engrais azotés du fait du blocage du détroit d'Ormuz, et ce en plus des milliards d'€ d'aides PAC qui vont à une minorité d'agriculteurs.

Les juristes ayant "balisé" cet article de la Loi d'Urgence Agricole, ont bien évidemment tenu compte des remarques du Conseil Constitutionnel ayant retoqué une première fois cet article.

Le Conseil Constitutionnel s'est prononcé sur la forme de cette loi inique et non sur la justesse. Nous savons par expérience que les tenants de l'agriculture chimique sauront toujours justifier la nécessité de dérogations de plus en plus nombreuses, ainsi que l'a fait Mme Lambert, ancienne présidente de la FNSEA en expliquant qu'on n'avait pas réussi à réduire de 50 % l'utilisation des pesticides du fait des nombreuses années humides subies par les agriculteurs.

Le Collectif de soutien aux victimes des pesticides de l'ouest s'insurge contre cette décision. Elle amènera le développement de nouvelles maladies professionnelles dues aux pesticides chez les utilisateurs et riverains de parcelles traitées, comme en a attesté la communauté scientifique et médicale (y compris l'ordre des médecins !). Il n'est plus possible de dire : "On ne savait pas".

Alors que des alternatives existent : les producteurs de betteraves biologiques se démènent pour produire du sucre biologique "made in France" et le réalisent chaque année grâce aux techniques de l'agroécologie, en se passant des produits chimiques.

Notre Collectif continuera son combat et son activité avec ses nombreux partenaires pour soutenir les malades victimes des pesticides, combattre les causes du développement inquiétant des pathologies de plus en plus couteuses pour la protection sociale, et s'opposer aux lobbys de l'agro-industrie chimique.

Continuons le combat, parce qu'un autre monde est possible. Les preuves sont déjà là.

Contact : Collectif de soutien aux victimes des pesticides de l'ouest – 06 82 58 67 32